***Raison sociale: .....................................................................***

**Cadre de mémoire RSE**

**510196 – RESIDENCE LES TILLEULS**

***Lot (n°, intitulé) : ................................................................***

***Rédacteur du mémoire technique (nom et fonction dans l’entreprise) : ……………….…………………………………***

*Préambule :*

***Le présent mémoire RSE sera une pièce contractuelle du marché.***

*A ce titre, les informations et dispositions renseignées* ***qui ne remettent pas en cause directement ou indirectement le cahier des charges*** *engagent contractuellement le prestataire quant au respect des moyens et organisations décrits pour l’exécution de ses prestations. En cas de tout manquement dans cette obligation contractuelle, les pénalités prévues au CCAP seront appliquées.*

*Ce document fait partie intégrante de l’offre du candidat, il permet de justifier son offre au regard des critères valeurs techniques.*

*Celui-ci doit indiquer, selon les items figurant au règlement de consultation, les dispositions qu'il compte adopter en complément des conditions figurant au cahier des charges.*

*Le présent document constitue un cadre de réponse que les entreprises doivent obligatoirement respecter (pas de modification possible). Les différents éléments demandés sont à renseigner obligatoirement sur le présent document et aucun renvoi sur d’autres documents propres au candidat ne sera pris en compte. L’entreprise devra compléter ce document de manière synthétique et pertinente de façon à ce que celui-ci ne dépasse pas* ***4 pages****.*

*En cas de groupement d’opérateurs économiques, il est exigé de rédiger un mémoire technique unique. Dans le cas contraire seul le mémoire du mandataire du groupement sera pris en compte.*

# Gestion des déchets du chantier :

Quelles sont les dispositions prises par l’entreprise en matière de gestion des déchets de chantiers ? (Recyclage, tri-sélectifs, traçabilités, etc…)

# Politique insertion :

Combien d'heures d'insertion l'entreprise s'engage-t-elle à réaliser, **en plus de son obligation contractuelle**, pour ce marché et avec quel organisme ?

# Politique transport du personnel :

L’entreprise a-t-elle mis en place des mesures pour inciter son personnel d’exécution à utiliser les transports en commun pour se rendre sur leur chantier ? □ OUI □ NON

Si oui, quelles sont-elles ?

Si non, pourquoi ?

Signature :